

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS MUNICIPAUX - COMMUNE DE FONSORBES - <i>Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch</i>		
Thème	6.1 - POLICE MUNICIPALE	Arrêté du 26 septembre 2022 ... Acte n° PM 2022-136
Objet	Réglementation temporaire du stationnement sur le parking du Parc des Lavoirs pour des travaux.	

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Madame La Maire de la commune de FONSORBES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, l'article L.511-1,

Vu le Code Pénal, l'article R.610-5,

Vu l'arrêté municipal du 09 octobre 2009 relatif à la mise en fourrière,

Vu la demande formulée par Mr Thierry TAULET, responsable Espaces Verts de la Mairie de FONSORBES,

Considérant qu'il convient pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement des véhicules sur le parking du Parc des Lavoirs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de réaliser des travaux de voirie, le stationnement sera interdit sur le parking du Parc des Lavoirs situé Avenue de la Gare, **du jeudi 29 septembre 2022 au vendredi 30 septembre 2022.**

ARTICLE 2 : Des barrières ainsi que l'arrêté seront mis en place par les Services Techniques le **mercredi 28 septembre 2022.**

ARTICLE 3 : Toutes infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées et poursuivies conformément aux lois et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : La Gendarmerie de Saint-Lys, la Police Municipale de Fonsorbes et les Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Madame La Maire

(Signature)
 Françoise SIMÉON

Arrêté publié sur le site Internet de la collectivité le **28 SEP. 2022**